

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu, le :

**Mercredi 20 septembre 2023 à 20 h 00**  
**Salle du Conseil Municipal**

**ORDRE DU JOUR :**

**Approbation du Procès-verbal de séance du 12 juillet 2023**

**Compte rendu des délégations au Maire**

**FINANCES**

1. Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école) - Année scolaire 2023-2024
2. Convention de mise à disposition de locaux conclue dans le cadre d'un prêt gratuit au profit de l'association « Art Sant Roch »
3. Versement d'une subvention du budget annexe Centre de Tri (BC259) vers le budget principal de la commune (BC200)
4. Elus municipaux mandat spécial
5. Adhésion au SYDEEL
6. Adhésion à la MLJ
7. Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

**PERSONNEL**

8. Tableau des effectifs au 20 septembre 2023
9. Critères d'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA)
10. Règlement intérieur

**PATRIMOINE**

11. Servitude de passage Enedis sur les parcelles BD 183 et BD 184

## MARCHE

12. Marché d'approvisionnement hebdomadaire – Actualisation du périmètre

## COOPERATION INTERCOMMUNALE

13. SPANC 66 – Rapport d'activités 2022

14. SPL Pyrénées-Orientales Aménagement – Rapport annuel 2022

15. CCV – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de Gestion et Valorisation des Déchets 2022

16. CCV – Convention de prestation de service de collecte nocturne des déchets d'ordures ménagères

17. Avenant n°1 à la convention opérationnelle tripartite avec l'EPF d'Occitanie et la CCV – Réalisation d'opérations d'aménagement site « ZAE Tech-Oulrich »

Veillez agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,  
Michel COSTE



### Destinataires :

**Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal**

*En application de l'Article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente convocation sera mentionnée au registre des délibérations et affichée à la porte de la Mairie ou publiée.*